## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

Le douze avril deux mil vingt-et-un, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos, à la salle des fêtes (afin d'appliquer les mesures barrières en raison de l'épidémie de COVID-19), sous la présidence de Monsieur Alain BORDE, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs BAYLE Jean-Louis, BORDE Alain, BORDE Marie-Hélène, DICHAMP Sonia, GAGET Fabienne, GOURAND Jean-Claude, LENOIR Yves, de RANGO Christine, VARLET Charles-Henri, de VILLENAUT Gabrielle

**Absente excusée** : Mme LIBOUREL Julie

**Procuration**: Mme LIBOUREL Julie à Mr BORDE Alain

**Secrétaire de séance** : Mr LENOIR Yves

En ouvrant la séance, le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adjoindre les deux points suivants à l'ordre du jour : Convention ENEDIS, modification du PDIPR. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces ajouts à l'ordre du jour.

#### Compte administratif 2020-Commune

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 dressé par la Receveuse Municipale. Ce compte fait apparaître un excédent de 57 745.96 Euros pour la section de fonctionnement et un déficit de 18 453.01 Euros pour la section d'investissement.

Le compte administratif dressé par le Maire et présentant le même résultat que le compte de gestion est également approuvé.

### Compte administratif 2020- Locaux commerciaux

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 dressé par la Receveuse Municipale. Ce compte fait apparaître un excédent de 4 469.02 Euros pour la section de fonctionnement et un déficit de 2 658.67 Euros pour la section d'investissement.

Le compte administratif dressé par le Maire et présentant le même résultat que le compte de gestion est également approuvé.

#### Compte administratif 2020 - Terrain route de Dornes

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 dressé par la Receveuse Municipale. Ce compte fait apparaître un excédent de 5 197.16 Euros pour la section de fonctionnement et un déficit de 135 Euros pour la section d'investissement.

Le compte administratif dressé par le Maire et présentant le même résultat que le compte de gestion est également approuvé.

#### Affectation des résultats 2020

L'excédent de fonctionnement du budget de la commune, soit 57 745.96 Euros sera reporté à l'article 002 du budget primitif 2021 à hauteur de 19 803.72 et à l'article 1068 (affectation complémentaire en réserve) pour 37 942.24 Euros.

L'excédent de fonctionnement du budget des locaux commerciaux, soit 4 469.02 Euros sera reporté à l'article 002 du budget primitif 2021 à hauteur de 1 810.35 et à l'article 1068 (affectation complémentaire en réserve) pour 2 658.67 Euros.

L'excédent de fonctionnement du budget du terrain route de Dornes, soit 5 197.16 Euros sera reporté intégralement à l'article 002 du budget primitif 2021.

#### Taux d'imposition 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux des impositions locales pour l'année 2021 ainsi qu'il suit :

- Taxe foncière (bâti) 37.15 %\*
- Taxe foncière (non bâti) 31.19 %

#### **Budget primitif 2021-Commune**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2021 de la commune qui s'élève en dépenses et en recettes à :

- 268 858 Euros pour la section de fonctionnement
- 131 874 Euros pour la section d'investissement.

Les principaux investissements pour l'année 2021 seront les suivants :

- Réfection de la toiture de l'église 39 641 €
  Voirie (regards e trottoir route de Villeneuve) 18 415 €
  Matériel (ordinateurs marie-garderie) 2 161 €
  Bâtiments communaux (changement. luminaires) 3 100 €
- Enduit mur du cimetière 18 200 €

#### Budget primitif 2021-Locaux commerciaux

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2021 des locaux commerciaux qui s'élève en dépenses et en recettes à :

- 10 941 Euros pour la section de fonctionnement
- 9 625 Euros pour la section d'investissement

#### Budget primitif 2021-Terrain route de Dornes

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2021 « Terrain route de Dornes » qui s'élève en dépenses à 31 286 Euros et en recettes à 36 483 Euros pour la section de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, il s'élève en dépenses à 1 935 Euros et en recettes à 29 486 Euros.

<sup>\*</sup>Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, la commune se verra transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue en 2020 par le département (soit 22.87 %) qui vient s'additionner au taux communal (14.28 %).

# .Règles de présentation et de traitement des questions orales lors des séances du conseil municipal

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen des questions orales. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du conseil municipal (art. L2121-29 du CGCT).

Les règles suivantes sont adoptées :

- Lors de chaque séance du Conseil Municipal, les conseillers municipaux peuvent poser des questions orales. Si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifient, le Maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du Conseil Municipal spécialement organisée à cet effet.
- Le Maire ou l'adjoint en charge du dossier répond oralement aux questions posées en fin de séance du Conseil Municipal. Le nombre de questions n'est pas limité.
- Ces questions doivent permettre aux Conseillers Municipaux de se renseigner et/ou obtenir des éclaircissements sur les affaires en cours ou sur la gestion de la commune. Il ne saurait être question de limiter le temps consacré à celles-ci.

#### Convention d'Utilité Sociale 2021-2026 d'Evoléa

Dans le cadre du plan de vente de la Convention d'Utilité Sociale 2021-2026 d'Evoléa, trois logements situés sur le commune d'Aurouër (Clos Saint-Sulpice) sont inscrits.

#### Convention de servitudes ENEDIS

Dans le cadre de travaux d'enfouissement d'une ligne haute tension, des travaux vont être réalisés « Chemin rural de la Rizolle ». Une convention de servitudes va être signée avec ENEDIS pour le passage du câble en souterrain.

#### Inscription de chemins au PDIPR

Des agents du Conseil Départemental ont effectué le recensement des chemins ruraux à préserver. A cette occasion, un inventaire complet a été réalisé.

Avant de procéder à la modification du PDIPR, cet inventaire sera vérifié.

#### Projet de construction d'un bâtiment communal à toiture solaire

Le Maire rappelle que l'intérêt de ce projet a été validé lors du Conseil Municipal du 23 novembre 2020.

Monsieur BAYLE expose qu'une seconde société (Triangle) a été contactée et reçue pour une proposition alternative du type de bâtiment souhaité, permettant ainsi d'avoir une vue concurrentielle du projet.

Il rappelle également que l'emplacement optimal retenu se situe sur l'ancien terrain de sports, face au cimetière, loué actuellement à Monsieur Jacques SABATIER (GFA de la Motte). Aucun autre terrain ne dispose en effet des critères optimums pour la réalisation du projet (terrain hors de la zone constructible, distance du bourg, orientation, desserte, présence du réseau moyenne tension, ...). La surface à acquérir devra être de 2 500 à 3 000 m².

Pour l'instant, les premières discussions sur l'achat de cette surface n'ont pas abouti. Le Maire et Monsieur BAYLE continueront les discussions avec Monsieur SABATIER afin de trouver un accord et privilégier ainsi la voie amiable. Toutefois, par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE, le Conseil Municipal valide le recours à une procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) si la voie amiable n'a pas abouti fin juin.

<u>Questions diverses</u>
- Il semblerait qu'un certain nombre de compteurs Linky ne communiquent pas et nécessitent de faire encore des relevés. Ce problème sera abordé avec l'interlocuteur ENEDIS.